



8-2024

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 16 janvier, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 9 février 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR.

Absents excusés : Elisabeth LAFANECHERE, (pouvoir à Frédéric MILLET), Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : rythmes scolaires 2024/2025

Le Maire rappelle :

En 2020 le conseil municipal a décidé de demander une dérogation pour revenir à la semaine à quatre jours, Monsieur le Maire propose de reconduire cette organisation pour les trois années à venir.

LE DASEN demande suite à la décision du conseil d'école que soit transmis les jours et horaires des rythmes scolaires.

M le Maire demande à l'assemblée délibérante d'acter les rythmes scolaires pour trois années.

Soit lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30-12h-14h-16h30

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :**

D'acter ces rythmes scolaires présentés ci-dessus.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 26 /02/2024

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240213-delib-4cm2-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 27 /02/2024